

Nom(s) et prénom(s) :

Nom et prénom de l'élève :

Votre situation : Marié Pacsé/Concubinage Célibataire Divorcé/Séparé Veuf(ve)

		Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
	Réduction sur la contribution (du plus âgé au plus jeune)	10%	25%	50%	50%	100%
	Nom (de l'enfant)					
	Prénom					
	Classe					
C O L L E G E	CONTRIBUTION mensuelle sur 10 mois					
	A	41,23 €				
	B	51,84 €				
	C	63,51 €				
		<i>Réduction applicable</i>				
	Fournitures 6,50 € mensuelle sur 10 mois					
	DEMI-PENSION mensuelle sur 10 mois					
	4 jours	72,32 €				
	5 jours	87,72 €				
	Casier	30,00 € (location annuelle)				
E L E M E N T A I R E	CONTRIBUTION mensuelle sur 10 mois					
	A	31,25 €				
	B	41,86 €				
	C	53,53 €				
		<i>Réduction applicable</i>				
	Fournitures 6,20 € mensuelle sur 10 mois					
	DEMI-PENSION mensuelle sur 10 mois					
	4 jours	65,03 €				
	5 jours	80,12 €				
	GARDERIE mensuelle sur 10 mois					
5 matins	14,50 € (de 7h30 à 8h)					
4 soirs	14,10 € (à partir de 17h)					
M A T E R N E L L E	CONTRIBUTION mensuelle sur 10 mois					
	A	28,39 €				
	B	39,00 €				
	C	50,68 €				
		<i>Réduction applicable</i>				
	Fournitures 5,00 € mensuelle sur 10 mois					
	DEMI-PENSION mensuelle sur 10 mois					
	4 jours	61,07 €				
	5 jours	76,58 €				
	GARDERIE mensuelle sur 10 mois					
5 matins	14,50 € (de 7h30 à 8h)					
4 soirs	14,10 € (à partir de 16h15)					

↪ Cotisation **annuelle** APEL (facultative) 23,00
Incluse dans la facture (pas de chèque séparé, nous faisons le virement à L'APEL) - Si vous ne souhaitez pas cotiser à l'APEL rayer le montant "23€"

Tarifs A et B :

Merci de joindre votre avis d'imposition 2025 (revenus 2024) **sans avis d'imposition le tarif C sera appliqué.**

Moyen de paiements (cocher la case correspondant à votre choix) :

Par Chèque • Par Prélèvement Mensuel

Paiement de la scolarité à partir **du 10/10/2025** et jusqu'au **10/07/2026 inclus**

Un acompte de 50€ par enfant externe ou 100€ par enfant demi-pensionnaire est à régler par chèque à l'ordre : "Institution Saint-Martial". Il sera encaissé le 10 septembre.

Fiche à retourner au secrétariat (accompagné de l'acompte) avant le **18 AOUT 2025**

Date :/...../.....

Nom : **Prénom :** **Signature :**

Calcul du Quotient (QSM)

Nombre de parts :

2 parts pour un ménage ou un parent veuf

1 part pour un parent isolé

0,5 part par enfant

1 part pour un enfant handicapé

Revenu fiscal de Référence

sur l'avis d'impôt 2025

sur les revenus 2024

$$\text{QSM} = \frac{\text{Revenu fiscal de Référence}}{\text{Nombre de parts}}$$

QSM = Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts

CONTRIBUTION

- Tarifs mensuels sur 10 mois -

	TARIF A*	TARIF B*	TARIF C*
	QSM < 4 922 €	4 922 € < QSM < 9 846 €	QSM > 9 846 €
COLLEGE	41,23 €	51,84 €	63,51 €
ELEMENTAIRE	31,25 €	41,86 €	53,53 €
MATERNELLE	28,39 €	39,00 €	50,68 €

Ces tarifs intègrent une ASSURANCE SCOLAIRE indissociable.

Les familles ayant plusieurs enfants à l'école et/ou au collège Saint-Martial bénéficient d'une réduction de 10% sur les contributions familiales pour le deuxième enfant, 25% pour le troisième enfant, 50% pour le quatrième enfant, gratuité à partir du 5ème enfant.

* Tarif A ou B : merci de transmettre l'avis d'impôt 2025, sans cet avis le tarif C sera appliqué.

* Tarif C : ne pas transmettre l'avis d'impôt.

FOURNITURES

- Tarifs mensuels sur 10 mois -

	TARIF
COLLEGE	6,50 €
ELEMENTAIRE	6,20 €
MATERNELLE	5,00 €

RESTAURATION

- Tarifs mensuels sur 10 mois -

Les prix indiqués comprennent le prix du repas et les surveillances (cantine et récréation).

	FORFAIT		OCCASIONNEL
	4 jours par semaine	5 jours par semaine	Ticket-repas
COLLEGE	72,32 €	87,72 €	5,40 €
ELEMENTAIRE	65,03 €	80,12 €	4,79 €
MATERNELLE	61,07 €	76,58 €	4,58 €

GARDERIE Maternelle et Elémentaire

- Tarifs mensuels sur 10 mois -

	FORFAIT		OCCASIONNEL
	4 jours par semaine	5 matins par semaine	Par jour
Matin		14,50 €	1,10 €
Soir	14,10 €		1,30 €

COTISATION ANNUELLE APEL : 23 € par famille

LOCATION ANNUELLE DES CASIERS (Collège) : 30,00 €

BOURSES ET AIDE SOCIALE A LA SCOLARITE (Collège) :

Le dossier de bourse est à retirer mi-septembre au secrétariat (un document sera transmis aux élèves début septembre).

Les élèves boursiers bénéficient automatiquement d'une aide sociale à la restauration gérée par le Conseil Départemental.